

A mon avis, ce principe n'est ni assez dynamique ni assez fort; il est trop stérile, trop statique. Le rôle de l'opposition est plus que passif. Sans divulguer de secrets, je peux dire que lorsque j'étais orateur suppléant, l'homme épatant qui siégeait à ma gauche me disait bien souvent que l'une des grandes caractéristiques du parti libéral, c'était qu'il faisait siennes sans tarder les bonnes mesures proposées par le parti conservateur ou tout autre parti. Cela pourrait être également l'une des bonnes caractéristiques des partis de l'opposition, et le simple fait de faire de l'opposition n'est pas assez pratique pour leur être utile.

L'an dernier, j'étais en faveur des heures de séance que nous avons adoptées, même si je me demandais si elles étaient de nature à raccourcir la session. Si nous ne réduisons pas la durée des discours au moins jusqu'à trente minutes, je ne vois pas quel résultat nous obtiendrons. Impossible de réduire les heures de séance sans prolonger d'autant la session, si on ne réduit pas la durée des discours. C'est absolument impossible. Franchement, si nous ne réduisons pas la durée des discours, la situation sera la même que par le passé: vers la fin de la session, après un débat général sur presque toutes les mesures et tous les ministères, il ne nous reste plus qu'à étudier les crédits statutaires, à l'égard desquels, pour la plupart d'entre nous, nous ne pouvons rien, mais il nous faut consacrer à cette étude trois ou quatre semaines, pendant lesquelles nous siégeons le matin, l'après-midi et le soir. C'est là une rude épreuve pour tous ceux qui doivent rester ici jusqu'à la fin de la session. Je le répète, si nous voulons rajeunir notre procédure, il nous faut, jusqu'à un certain point, copier le régime parlementaire anglais et adopter les propositions des alinéas a), b), c), d) et e) de la motion.

Nous n'avons guère à perdre en adoptant en majeure partie le régime anglais. Je ne veux pas dire qu'il faudrait adopter tous les changements pendant la présente session. Il y aurait lieu de chercher à supprimer les répétitions. Quand j'étais orateur suppléant, —je parle de ce que j'ai constaté,—le problème le plus difficile était d'empêcher les députés de s'écarter du sujet à l'étude. L'étude des crédits du ministère de la Défense nationale, par exemple, a duré parfois des jours sur le seul poste de l'administration. Durant l'examen des divers postes, j'ai eu bien de la peine à empêcher les députés de s'écarter du sujet. On ne peut pas changer la nature humaine,—ce qui est très bien, d'ailleurs,—et cela démontre dans une certaine mesure l'importance de la répartition

du temps de parole au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et du débat sur l'exposé budgétaire, ainsi qu'à l'égard de certaines mesures ministérielles importantes au sujet desquelles beaucoup de latitude est accordée aux membres de tous les partis pour exposer leurs vues; mais le nombre des discours devrait être très restreint. Par exemple, prenons le parti ministériel. Lors de l'étude d'une certaine mesure, deux ou trois députés prennent la parole parce qu'ils connaissent bien la question à l'étude. Il en devrait être de même des autres partis. Ils devraient tous confier à deux ou trois de leurs membres le soin d'étudier les questions mentionnées dans un certain projet de loi et ils seraient les seuls à prendre la parole alors. Ils serait bien facile de savoir d'avance combien de députés parleront sur chaque sujet et ensuite nous pourrions consacrer quelques temps au débat. Si nous adoptons cette méthode, ce serait l'un des meilleurs moyens de rajeunir la procédure à la Chambre.

Ils est vrai que certains députés croient qu'il est nécessaire pour eux de prononcer des discours s'ils veulent être élus aux prochaines élections. Ils craignent que quelque adversaire dise: "Nous vous avons accordé \$10,000 pour une année et vous n'avez jamais prononcé un seul discours." Quant à moi, si je m'occupe bien de mes visites aux ministères, si je veille aux intérêts de ma collectivité, si je m'occupe soigneusement de ma correspondance, si je reçois mes commettants, chez moi, —je n'ai jamais d'heures de bureau,—je n'ai rien à craindre au sujet des prochaines élections, même si je ne prononçais pas de discours en cette enceinte. N'oublions pas que les députés ont bien d'autres occasions de faire valoir leurs connaissances et de manifester leur activité. Il y a des comités de la Chambre où des députés peuvent passer beaucoup de temps à des travaux utiles. Soit dit sans vouloir critiquer, j'ai remarqué que, souvent, des députés qui sont d'excellents orateurs à la Chambre ne sont pas très actifs au sein des comités. C'est regrettable, à mon avis, car leur puissant esprit analytique et leur connaissance de certains aspects de la vie canadienne seraient un merveilleux apport aux travaux des comités, bien qu'ils obtiennent moins de publicité que s'ils portaient la parole sur le parquet de la Chambre. Pour ma part, je passe au moins quatre ou cinq heures par semaine dans les ministères de l'État à travailler pour mes électeurs. Cela prend beaucoup de mon temps et de mes loisirs. Les membres du Parlement n'ont pas à s'inquiéter s'ils ne prononcent pas de discours à la Chambre, car leurs mandats seront